

Département : Vienne

Edifice : église St Pierre

Localité : La Chapelle-Bâton

Propriétaire : commune

Etendue de la protection proposée :

ISMH en totalité.

Intérêt historique et archéologique :

La chapelle-Bâton, tout près de Charroux, dépendait de l'archiprêtre de Gençay et ses premières mentions datent de la fin du XIV^{ème} siècle.

L'église semble avoir été élevée assez rapidement, dans le courant du XV^{ème} siècle. C'est en effet un vaisseau rectangulaire très unitaire, à quatre travées épaulées de lourds contreforts et couvert d'un toit peu pentu. La façade occidentale est totalement aveugle, comme l'était initialement le mur gouttereau nord, maintenant percé de deux baies XIX^{ème}. Le mur sud contient, sur la première travée, un beau portail plein-cintre, à moulures flamboyantes et surmonté d'une élégante archivolt à crosses et fleuron végétaux. Sur les trois travées suivantes, le même mur sud est percé de jolies baies à remplage trilobé, de même que le mur est du chevet plat.

L'intérieur est régulièrement scandé par de larges doubleaux retombant sur des pilastres. Chaque travée est surmontée d'une voûte d'ogives quadripartite dont les nervures retombent soit sur des colonnes engagées, soit sur des culots ornés d'un rameau, d'un blason fleurdelysé ou de clés de Saint Pierre.

Les peintures murales ont été classées en 1913, avec les parois sur lesquelles elles sont posées, mais elles sont en fait totalement dissimulées, depuis 1865, par un badigeon tiré d'appareil. Seuls quelques fragments sont actuellement mis à jour, mais une description assez précise du XIX^{ème} siècle permet d'assurer qu'il existe de nombreuses scènes, vraisemblablement exécutées aux XV^{ème} ou XVI^{ème} siècle et dont l'iconographie se rapportent à Sainte Madeleine, à Saint Michel et à Saint Pierre. Ces tableaux seraient situés sur les murs nord et est mais il est probable que les autres parois, et peut-être aussi les voûtes, portent un décor peint.

Motivation de la proposition de protection :

L'église de la Chapelle-Bâton n'est pas d'un type architectural exceptionnel mais elle séduit par sa grande homogénéité et par la pureté de son unique volume, qui n'a pratiquement subi aucune modification depuis sa construction.

La présence d'un décor peint, classé depuis 1913 et qui s'étend à toute l'église, devrait inciter à protéger l'édifice en totalité, car cette mesure serait plus cohérente et plus à même d'assurer la bonne conservation de cet important programme iconographique.

Département : Vienne

Commune : La Chapelle-Bâton

Monument : église St Pierre

Adresse ou situation exacte : dans le bourg

Utilisation actuelle : culte catholique

Propriétaire : la commune

Adresse : mairie

Occupant :

Nature et étendue de la protection proposée : ISMH en totalité

Le propriétaire consentirait-il au classement éventuel ? :

Epoques de construction : XV-XVIème siècles

Travaux :

Réparation à prévoir d'urgence :

Estimation (au besoin sommaire) de ces réparations :

Crédit d'entretien nécessaire :

N.B. - Les trois renseignements précédents devront être fournis par l'Architecte des Bâtiments de France ou éventuellement par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Renseignements bibliographiques :

A. D. Vienne, série O.

A. BROUILLET, *Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray*, 1866, p.75-77.

Dictionnaire des églises de France. Poitou-Saintonge-Angoumois, Paris, 1967, p.38.

A. de LONGUEMAR, "Note sur le répertoire archéologique du département de la Vienne", dans *B.S.A.O.*, 1860, p.264.

L. REDET, *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris, 1881, p.91.

J. SALVINI, "Les ensembles décoratifs dans le diocèse de Poitiers", dans *B.S.A.O.*, 3ème sér., t.XII, 1939-41, p.96.

Documents graphiques et photographiques anciens connus :

Matériaux de construction :

Gros oeuvre : calcaire en moellons et pierres de taille.

Couverture : tuiles romanes.

Historique : Cf. Annexe.

Description sommaire : Cf. Annexe.

Date : 9-02-95
L. COLTE

Vienne
La Chapelle-Bâton
Eglise

HISTORIQUE

Le village de la Chapelle-Bâton est situé dans le sud de la Vienne, à quelques kilomètres de Charroux.

La paroisse, sous le patronage de St Pierre-ès-Liens, faisait partie de la baronnie de Charroux et elle dépendait de l'archiprêtré de Gençay. Sa première mention, sous la forme "Capella Baston", se situe dans le pouillé de Gauthier. Nous trouvons ensuite "Capella Baculi" en 1383, puis les formes françaises "Chapelle Baston", en 1395, et "Chappelle Baton" en 1479. La cure, à la nomination de l'évêque, est supprimée pendant la Révolution et rétablie en 1825.

Quelques travaux et réparations s'étalent ensuite sur tout le XIXème siècle. Vers 1820-25, quelques contreforts de la partie occidentale sont repris. Vers 1865-70, le clocher est réparé dans ses parties charpentées et il est recouvert en ardoises, tandis que les murs intérieurs sont badigeonnés à la chaux. Enfin en 1899-1900, d'importantes réparations sont effectuées sur les contreforts et les murs extérieurs sont enduits.

Le 1er décembre 1913, un arrêté classe parmi les Monuments Historiques les "parois" de l'église "décorées de peintures murales", sur la foi d'une description d'Amédée Brouillet en 1863, puisque ces peintures sont dès 1865 entièrement dissimulées par un badigeon.

Vienne
 La Chapelle-Bâton
 Eglise St Pierre

DESCRIPTION

L'église de La Chapelle-Bâton est situé dans le bourg, le long de la rue principale, et elle est accompagnée, à l'ouest, par quelques maisons d'époque médiévale, avec de belles petites fenêtres en accolade.

Cette église est très homogène, en plan comme en élévation. C'est un vaisseau rectangulaire de 28 X 7 m, à quatre travées, choeur compris, et accosté au nord-est par une sacristie et un garage modernes.

A l'extérieur, de gros contreforts, très saillants et tous identiques, avec leur fort glacis, épaulent les murs aux quatre angles et à la jonction de chaque travée. La façade occidentale est entièrement aveugle et il en était de même pour le mur gouttereau nord, percé après 1866 de deux baies en arc brisé.

Par contre le mur sud, donnant sur la rue principale, a reçu l'essentiel de la décoration. la première travée, d'abord, contient un portail en plein-cintre dont l'ébrasement extérieur est finement mouluré de tores à bases prismatiques, de réglets, de gorge et de cavet. En plus, les piédroits sont encadrés de pilastres, qui se terminent en pinacles à 45° à décor flamboyant, et l'arc est couronné par une archivoltte formant larmier, aux rampants agrémentés de crochets et d'un beau fleuron feuillagé sur la clé. Au dessus de la toiture, peu pentue, ce mur de la première travée se poursuit en un clocher à deux arcades, qui semblent être entièrement une création de la fin du XIXème siècle. En effet, en 1866, A. Brouillet écrit que "le clocher est en bois, carré" et qu'"il est situé au centre des quatre travées" et accessible "au moyen d'un escalier" ; ce clocher a aujourd'hui disparu mais l'escalier subsiste, dans sa tour demi-hors-oeuvre appuyée contre un contrefort du mur nord.

Les trois travées les plus à l'est, ensuite, sont percées, toujours sur le mur sud, de fenêtres à arc brisé et fin remplage. Celles de la deuxième et quatrième travées ont un décor identique de lancettes trilobées, tandis que celle de la troisième travée possède un motif davantage flamboyant, ce qui doit indiquer un légère différence chronologique.

Le chevet plat comporte une grande ouverture en arc très brisé, dont le remplage est dans le même esprit que celui de la baie médiane du mur sud, en plus développé.

L'intérieur est également d'une grande unité. Chaque travée est recouverte d'une voûte d'ogives quadripartite et elle est séparée de la suivante par un large doubleau en arc ~~fortement~~ brisé et retombant sur des pilastres. Les nervures des voûtes, en profil symétrique bandeau-chanfrein, sont portées, sans l'intermédiaire de chapiteau ni d'imposte, par des colonnes engagées, dans les deux travées occidentales, et par des petits culots dans les deux travées orientales. Les murs gouttereaux de la dernière travée de la nef et de celle du chœur comportent, un peu au dessus du niveau des culots, quelques pierres de taille en saillie, éléments réemployés ou vestiges d'une corniche. Le sol est recouvert de grandes dalles de pierres dont une, dans la deuxième travée, comporte deux anneaux : il doit s'agir de l'entrée du petit caveau "des seigneurs de Rochemeau", signalé par Brouillet en 1866.

Le décor sculpté est essentiellement situé sur les clés de voûte (blasons losangés à fasces), sur les culots (rameau, blason fleurdelisé, clefs de St Pierre) et sur l'encadrement de deux petites niches trilobées.

Par contre un important programme iconographique était peint sur l'ensemble des murs et doit toujours exister sous le badigeon de 1865. Amédée Brouillet a vu ces peintures vers 1860, avant qu'elles ne soient entièrement camouflées et il les décrit avec une assez grande précision, sans toutefois toujours identifier les scènes (Cf Annexe). Cette description nous indique que, en ce milieu du XIX^{ème} siècle il existait une litre funéraire noire, encore discernable par endroits, aujourd'hui, et qui est "chargée de deux écussons portant d'azur à deux fleurs de lys d'or couchées et séparées par une bande du même". Mais Brouillet décrit surtout des tableaux historiés, au nombre de sept : six situés sur le mur sud et s'étalant probablement le long des quatre travées, de l'ouest à l'est, et un sur le mur de fond du chœur, au nord de la baie axiale. Les sujets iconographiques sont très difficiles à identifier avec le simple témoignage de Brouillet. Trois tableaux sont cependant bien "reconnaissables" : le premier correspond au thème du Ravissement de Madeleine par les anges, lors de sa pénitence à Sainte Baume ; le quatrième représente le pèsement des âmes par St Michel en armure ; le septième, dans le chœur, est une Vierge à l'Enfant. Pour les autres tableaux, on peut supposer que certains se rattachent à la vie de St Pierre, le patron de l'église, et en particulier la sixième scène, qui représente peut-être la libération par un ange de St Pierre enchaîné.

En dehors de ces tableaux précis, Brouillet écrit qu'"il existait encore beaucoup d'autres peintures, dont on aperçoit des fragments" et qui peuvent tout à fait se trouver sur le mur gouttereaux sud et sur les voûtes de l'église.

La date d'exécution de ses peintures murales doit se situer aux XVème ou XVIème siècle, en raison de l'architecture de l'église tout d'abord et surtout des thèmes iconographiques. En effet, la représentation du Ravissement de Madeleine se développe surtout au XVIème, où "l'art de la Contre-Réforme [...] se complait dans les scènes d'extase mystique" (1). Enfin la présence d'un personnage en prière, assistant à pratiquement chaque scène hagiographique et qui représente le commanditaire de l'oeuvre, est typique de cette époque.

L'état de conservation des peintures est difficile à déterminer puisque seul un tableau, le sixième, est en partie visible aujourd'hui (on distingue deux jambes, un bout de pieds et la silhouette du personnage agenouillé) et encore s'agit-il de la scène la plus détériorée car, selon Brouillet, elle "est en partie effacée". Signalons également que les peintures des murs ouest et nord de la première travée ont entièrement disparues, étant donné que ces parois ont été dénudées et ne montrent plus que des moellons jointoyés au ciment... Les tableaux de la troisième travée ont également dû être endommagés lors du percement de la baie sud.

(1) L. REAU, *Iconographie de l'Art Chrétien*, t.III, p.857.

Ministère de la Culture

Direction du Patrimoine
Monuments Historiques

François JEANNEAU
Architecte en Chef
des Monuments Historiques - D.P.L.G.

L'Architecte en Chef des Monuments Historiques
à

Direction Régionale des Affaires
Culturelles de Poitou-Charentes
Conservation Régionale des
Monuments Historiques
Hôtel de Rochefort
102, Grand'Rue - BP 553
86020 POITIERS CEDEX 01

Nos Réf. : VI/93/48/

Vos Réf. : MH N° 42
YC/YC

Objet : LA CHAPELLE-BATON -
Eglise St Pierre (86)
Dossier de recensement

Angers,
le 17 février 1993

C. R. M. H.
de Poitou - Charentes
date : **23 FEVR. 1993**
n° 790

AVIS DE L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

L'église de la Chapelle-Bâton présente un intérêt architectural et artistique à plus d'un titre. Tout d'abord, son architecture très sobre n'en démontre pas moins une grande homogénéité et bonne authenticité : un plan très pur probablement dressé à l'aide d'un tracé régulateur, un revêtement simple et uniforme, des percements judicieusement équilibrés. On peut toutefois regretter des modifications de couvertures qui, avec la suppression du clocher central en bois en a altéré quelque peu la silhouette extérieure. Le second point d'intérêt de cet édifice se situe dans son décor intérieur attesté par des témoins des siècles passés mais aussi par les quelques traces très prometteuses visibles aujourd'hui. Les décors sont classés Monuments Historiques alors qu'on ne les connaît point. En conséquence, on pourrait raisonnablement proposer un classement au titre des Monuments Historiques de la totalité de l'édifice sachant toutefois que bon nombre de travaux de restauration et de mise en valeur seront nécessaires, à commencer par la suppression des appendis de la façade nord.

L'Architecte en Chef des
Monuments Historiques


François JEANNEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION RÉGIONALE
de POITOU-CHARENTE

Poitiers, le 2 MARS 1993

l'Architecte des Bâtiments
de France de la VIENNE

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Réf. : CB/MC N° : 262

- Dossier suivi par
M. BEAUGUIN.

OBJET : VIENNE.
LA CHAPELLE-BATON.
Eglise St-Pierre.
Demande d'Inscription à
l'Inventaire Supplémentaire des
Monuments Historiques.

- COREPHAE -

- AVIS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE -

Les parois décorées de peintures murales sont classées Monument Historique depuis 1913. Néanmoins, les murs qui supportent ces peintures ne sont pas protégés, ce qui a entraîné certains travaux abusifs comme le passage des cables électriques en saignées à travers les fresques, ou la couverture en tuiles mécaniques.

La demande de protection témoigne de la volonté de la commune propriétaire de mieux protéger et mettre en valeur les fresques. L'actuelle municipalité a fait exécuter récemment la restauration du parvis devant le portail Sud sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France, et souhaite également protéger et mettre en valeur les abords.

C. H.
02 Poitou-Charentes

.../...

date : 5 MARS 1993

1033

Avis favorable à une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en totalité.

- TRAVAUX A ENVISAGER :

* Réparations à prévoir d'urgence : Rien à signaler.

- Maçonneries : Elles semblent en bon état malgré la route qui longe le mur Sud à 1 mètre environ au-dessous du sol de l'église.

- Couverture :

* Refaite il y a une quinzaine d'année en tuiles mécaniques plutôt " inesthétiques ".

* Traces d'algues vertes sur les murs et piliers de chaque côté de la porte Sud.

* Le long de la façade Ouest à l'intérieur on voit deux tirants métalliques à la hauteur de la naissance des arcs et dans les voûtes.

* Mise à pierres vues de la première travée Ouest.

* Il y a un dizaine d'années, l'installation d'un chauffage à gaz a entraîné la réalisation de saignées dans les murs Nord et Sud qui ont obligatoirement détruit les fresques sur leur passage.

L'Architecte
Chef du service départemental
de l'architecture de la MERINE

M. DOLLFUS

L'église de la Chapelle-Bâton remonte au XVe siècle. C'est un édifice homogène, bâti en une seule campagne de travaux. Il offre un plan très simple, composé de quatre travées carrées identiques, alignées. L'élévation Est est à l'avenant : murs enduits, dont les travées sont délimitées par des contreforts. Quelques détails, comme les meneaux trilobés des baies, les moulures flamboyantes du portail sud, égaient un peu cette silhouette régulière et massive, desservie, il est vrai, par sa toiture actuelle trop basse et trop raide et par le curieux campanile édifié au XIXe siècle, qui a remplacé l'ancien clocher situé autrefois au milieu de l'édifice.

Des peintures murales, classées en 1913 sur la foi des descriptions qu'en donne Brouillet dans son indicateur de 1865, commentées plus tard mais sur des dessins, car les peintures ne sont plus visibles, par Longuemar, existeraient encore sur les murs nord et Est. Des éléments en sont visibles çà et là, dans la deuxième travée et dans le choeur. Ils paraissent bien usés et il faut s'attendre à un mauvais état général de ces oeuvres qui apparaît déjà dans les remarques de Brouillet, souvent très hésitantes sur les formes et les sujets représentés.

Sur le mur nord, de l'ouest vers l'est, on lisait :

- la Madeleine au désert et son ravissement par les Anges,
- Saint-Antoine avec son tau et son animal,
- Sainte-Anne, la Vierge à l'Enfant, un donateur,
- Saint-Michel défendant une ame contre le démon, Saint-Michel et une femme agenouillée,
- un Saint Evêque et une donatrice ? à genoux
- le Martyr de Saint-Blaise (il ne reste que le bas), une donatrice à genoux. Costume fin XVIIe,
- au chevet, il ne reste que la partie gauche montrant la Vierge à l'Enfant assise sur un trône, accompagnée dans un autre plan de figures plus ou moins distinctes (apôtres ?, orants).

C'est un programme intéressant datant sans doute du XVIe siècle et peut être même de la fin de ce siècle, selon les costumes décrits, qu'il conviendrait d'étudier. Si la protection des peintures a été prise en quelque sorte par prévention, il convient de la renforcer par la protection du bâtiment lui-même. Ses qualités me semblent correspondre plus à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques qu'au classement. Du moins, ce classement serait-il prématuré dans l'incertitude de la valeur et de l'étendue exacte des peintures intérieures. Notons que Marcelle Magne en 1912, qui avait fait un essai de dégagement de ces peintures dans le 4e travée près du choeur, et comptait bien retrouver "toute la décoration de cette église telle que Brouillet l'a vue et décrite", proposait le classement de l'église et de ses peintures.

PROCES-VERBAL DE LA C.O.R.E.P.H.A.E.
DU 9 MARS 1993

Vienne
La Chapelle-Bâton
Eglise Saint-Pierre

Rapporteur : Y. COMTE

La présentation de l'église de la Chapelle-Bâton met en avant son caractère unitaire. Ce long vaisseau rectangulaire a du être bâti en une seule campagne, au cours du XVe siècle. L'entrée s'effectue au sud par une belle porte flamboyante. A l'intérieur, les quatre travées sont à peu près identiques, avec leurs voûtes d'ogives quadripartites. Les peintures, masquées depuis 1865 par un badigeon, excepté un fragment visible dans le chœur, sont connues par une description d'Amédée Brouillet et elles ont été classées sur la liste des Monuments Historiques, ainsi que les parois qui les supportent, le 1er décembre 1913.

Lors de la lecture des avis, favorables à une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et même au classement de l'édifice, M. Brochard donne des précisions sur l'iconographie des peintures murales. D'après des descriptions et des commentaires anciens, la plupart des scènes sont identifiées. Sur le mur nord, nous trouvons, de l'ouest vers l'est : le ravissement de Sainte-Madeleine au désert ; Saint-Antoine en compagnie de son animal, le "mille pieds" ; Sainte-Anne, la Vierge à l'Enfant et une donatrice ; Saint-Michel défendant une âme contre le démon puis le même archange près d'une femme agenouillée ; un Saint Evêque (?) et une donatrice (?) à genoux ; enfin le martyr de Saint-Blaise accompagné d'une donatrice agenouillée. Sur le mur oriental, dans la moitié nord, c'était une Vierge à l'Enfant accompagnée de plusieurs figures.

La discussion s'engage ensuite.

Mme De Maupeou trouve curieux que l'on ait classé ces peintures à une époque où elles étaient déjà totalement dissimulées et elle se demande s'il ne serait pas possible de dégager quelque crédit en vue d'effectuer de plus amples sondages, étant donné que les fragments actuellement visibles sont trop usés pour pouvoir se rendre compte de leur qualité.

M. Rieu déclare qu'effectivement la Commission Supérieure des Monuments Historiques semble avoir classées ses peintures en 1913 sans vraiment connaître leur état ni leur qualité, puisqu'elles étaient déjà sous badigeon. Il compare alors cette église aux réserves archéologiques que la CO.RE.P.H.A.E. a protégé au cours de son activité et il considère finalement que l'inscription en totalité de l'église de la Chapelle-Bâton est la mesure la plus adéquate et que la connaissance du décor peint n'est pas suffisante pour classer tout l'édifice.

M. Brochard précise que M. Magne a fait un essai de dégagement des peintures en 1912 et, considérant que toutes les scènes décrites par M. Brouillet devait encore exister, il avait fait une proposition de classement de l'église et de ses peintures. Il compare ensuite l'église de la Chapelle-Bâton à celle de Blanzay, qui possède également des peintures murales sous badigeon, mais moins documentées et dont la protection n'est pas possible pour le moment.

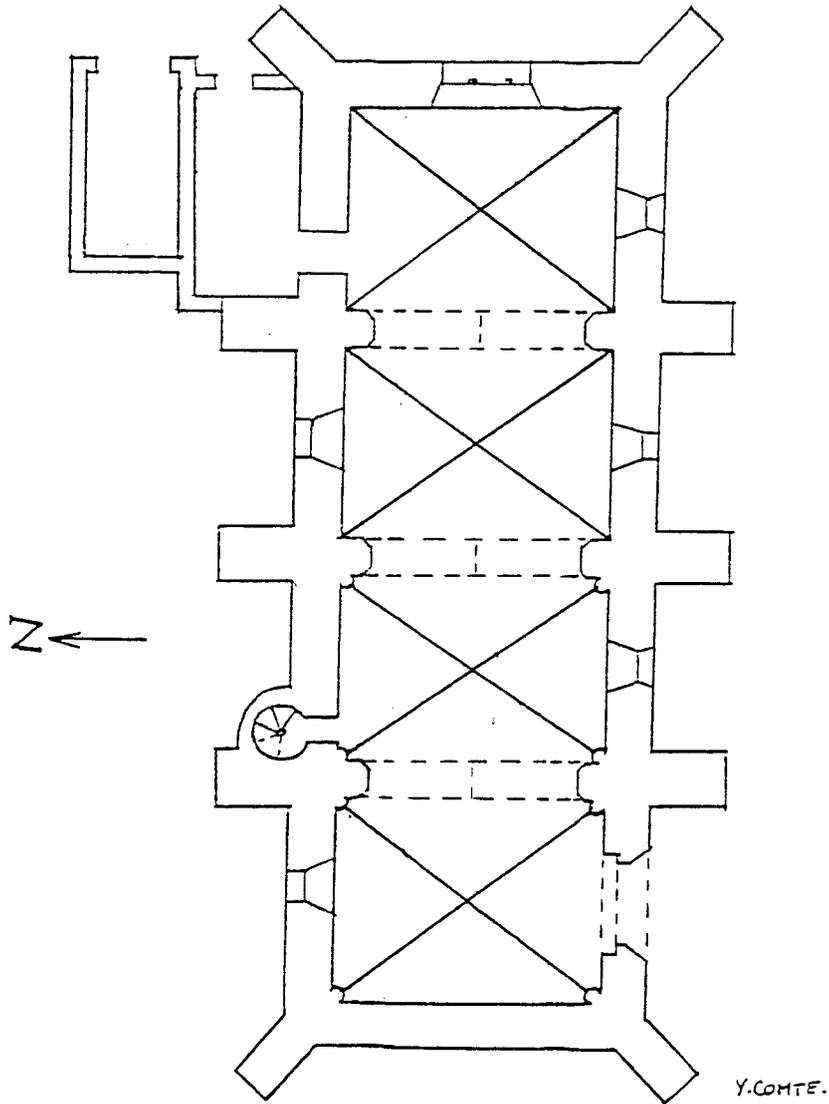
Mme Brochard et M. Verney réitèrent la nécessité d'un sondage préalable qui, selon Mme De Maupeou, pourrait être considéré comme un complément d'information, ce qui impliquerait le report de ce dossier à une prochaine CO.RE.P.H.A.E.

Pour M. Brochard, il serait judicieux, si l'on considère l'intérêt des peintures, de protéger l'ensemble de l'église pour une surveillance optimale. M. Dollfus est du même avis et il appuie son opinion sur une réflexion plus générale : dans la pratique, il a souvent remarqué que les peintures murales intérieures protégées M.H. génèrent des abords, ce que les gens comprennent assez mal. Il est donc souhaitable de régulariser cette situation par la protection de tout l'édifice. M. Verney tient tout de même à affirmer que, en théorie, et selon la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, la covisibilité est obligatoire pour qu'un monument historique puisse avoir un périmètre de protection. M. Bonnard, faisant remarquer qu'à la Chapelle-Bâton le classement de 1913 porte sur les "parois décorées de peintures murales", s'interroge sur le sens juridique du mot "parois" : correspond-il juste à la surface décorée ou bien englobe-t-il la totalité de l'épaisseur?

Finalement, M. Pottier propose de passer au vote.

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique prononce alors un avis favorable à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de l'église de la Chapelle-Bâton (Vienne), en totalité, en raison de sa grande unité architecturale et des peintures murales, déjà classées depuis le 1er décembre 1913, qu'elle contient.

En outre, la CO.RE.P.H.A.E. émet le voeu que des sondages soit réalisés sur les parois portant les peintures dissimulées.



La Chapelle-Bâton (Vienne) - Eglise .

Vienne
La Chapelle-Bâton
Eglise



Elevation sud.

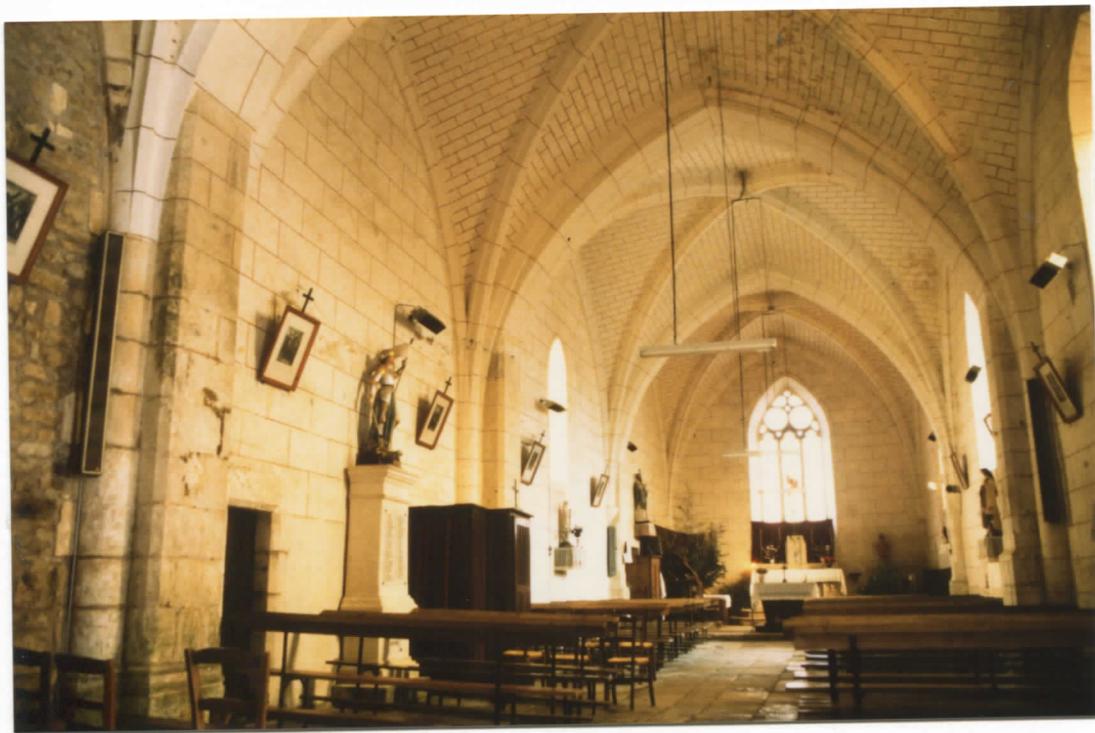


Elevation nord.

d. v. CORTE
- JANV. 1993

Vienne
La Chapelle-Bâton
Eglise

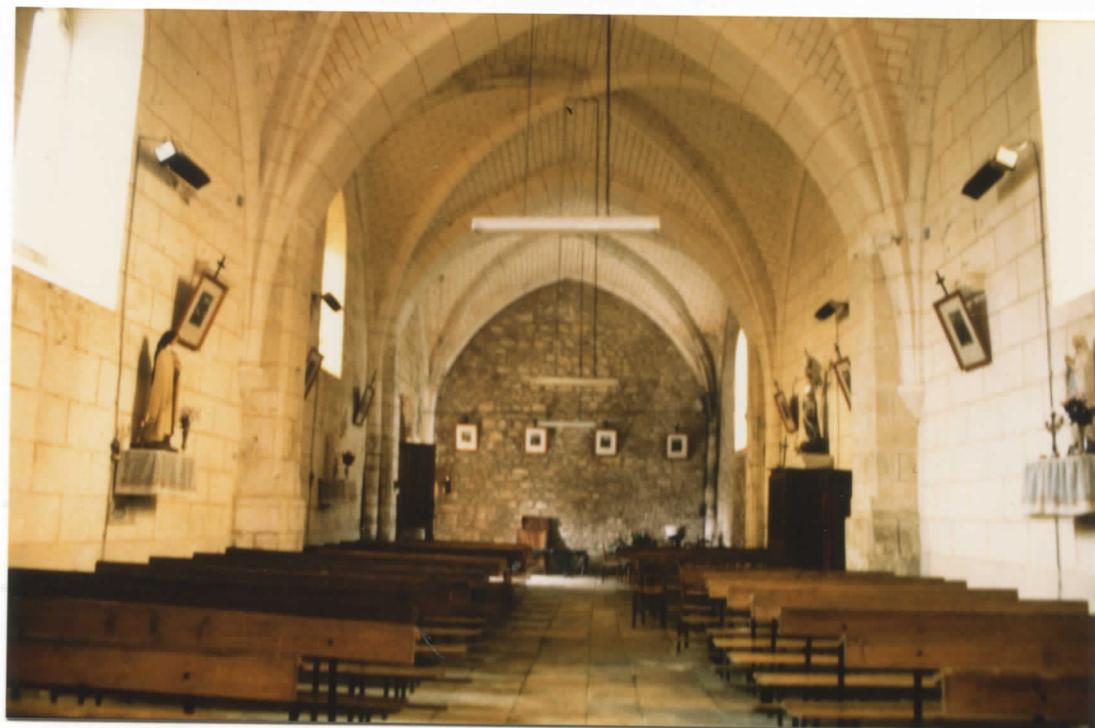
chevet.



Intérieur vu de l'ouest.

d. Y. COTTÉ
= JANV. 1993

Vienne
La Chapelle-Bâton
Eglise



Nef vue de l'est.



choeur. mur nord peintures.

d. Y. CONTE
JANV. 1993